



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180309-CONS-AG-18-023
-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 9 mars 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : DSP d'exploitation des services de transports publics urbains de personnes - Avenant n°2 à la convention d'affermage 2013-2020 (application de nouveaux indices)

L'An Deux Mille dix-huit, le 9 mars à 17 heures 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 2 mars 2018.

ETAIENT PRESENTS :

Catherine MEZZANA, Céline SIMONI-PIACENTINI, Emma MUSIER, Emmanuelle de GENTILI, Etienne PERFETTI, François TATTI, François-Xavier RIOLACCI, Guy ARMANET, Ivana POLISINI, Jean BIAGGINI, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Jean-Noël VALERY, Julien MORGANTI, Linda PIPERI, Louis POZZO DI BORGIO, Marie-Christine BERTOLUCCI, Marie-Dominique CARRIER, Mattea LACAVE, Philippe PERETTI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Valérie BIANCHI.

ONT DONNE POUVOIR :

Angèle BRUNINI	à	Linda PIPERI
Jean-Michel SAVELLI	à	Jean-Noël VALERY
Gilles SIMEONI	à	Mattea LACAVE
Michel CASTELLANI	à	Ivana POLISINI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Emmanuelle de GENTILI
Françoise VESPERINI	à	François TATTI
Marie-Dominique GIAMARCHI	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Dominique ROSSI	à	Michel SIMONPIETRI
Michel ROSSI	à	Emma MUSSIER

QUORUM : 21 (2^{ème} convocation – pas de quorum nécessaire)

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Henri POYET, Jean ZUCCARELLI, Jean-Jacques PADOVANI, Lucien NATALI, Marie-Hélène VALENTINI, Marie-Paule HOUEMER, Serena BATTESTINI, Thérèse LORENZI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. M. Julien MORGANTI est élu secrétaire de séance.

OBJET : DSP d'exploitation des services de transports publics urbains de personnes - Avenant n°2 à la convention d'affermage 2013-2020 (application de nouveaux indices)

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération et fixant les compétences de la CAB ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 26 novembre 2012, décidant d'approuver le choix de la société des Autobus Bastiais comme délégataire du service public des transports urbains de la communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu le contrat d'affermage et ses annexes conclu entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Société des Autobus Bastiais pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

Vu l'avenant n°1 approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 juillet 2013 ;

Considérant que les indices intervenant dans le calcul de la rémunération prévus au contrat d'affermage ne sont plus publiés par l'INSEE ;

Considérant la nécessité de définir des indices financiers de substitution ;

Considérant la nécessité de la conclusion d'un nouvel avenant au vu de l'article 28.6 de la convention de DSP, qui précise que : « *si l'application des indices INSEE est rendue impossible par suite de la disparition d'un ou plusieurs indices pris en compte ou de modifications apportées à leur mode de calcul, les parties se mettraient d'accord sur le choix d'autres références et/ou sur une formule de raccordement. Ces nouvelles dispositions feraient l'objet d'un avenant* » ;

Vu les indices de substitution proposés par le cabinet AmplitudeTC, mandaté par la Communauté d'Agglomération de Bastia, dans le cadre d'un audit sur la DSP ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 décembre 2017 ;

Vu le rapport n°2 ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Conseil du 9 mars 2018

OBJET : DSP d'exploitation des services de transports publics urbains de personnes - Avenant n°2 à la convention d'affermage 2013-2020 (application de nouveaux indices)

APPROUVE
(A l'unanimité)

Le projet d'avenant n°2 au contrat de DSP (ci annexé), portant mise à jour des indices financiers ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI